



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
14 janvier 2014
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014

27 au 31 janvier 2014, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Problématique hommes-femmes au PNUD

**Rapport de l'Administratrice sur la mise en œuvre
de la stratégie pour la promotion de l'égalité
des sexes au PNUD en 2013**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	2
II. Résultats en matière de développement	6–36	3
III. Résultats institutionnels	37–52	14
IV. Conclusion	53	21



I. Introduction

1. On trouvera exposés dans le présent rapport les résultats obtenus par le PNUD en 2013, dernière année de mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'égalité des sexes pour 2008-2013. Alors que s'approche l'échéance de 2015 fixée pour les objectifs du Millénaire pour le développement, l'année 2013 a marqué un véritable tournant dans la définition d'un programme de développement durable pour l'après-2015. L'accent a été mis sur les problèmes d'égalité des sexes tant lors des consultations participatives sur le nouveau programme que dans le cadre des recommandations de fond formulées au terme des grands processus techniques. Le groupe de haut niveau a proposé de faire de l'égalité des sexes un objectif à part entière et dans le document final de la manifestation spéciale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme pour l'après-2015¹, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été présentées comme indispensables pour permettre l'accomplissement de progrès pour l'ensemble des objectifs fixés. De même, on peut se féliciter des efforts notables déployés en 2013 pour garantir à l'avenir la prise en compte de la situation des femmes au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), puisqu'il a été décidé à la dix-huitième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de promouvoir l'équilibre entre les sexes et d'améliorer la participation des femmes aux négociations et aux organes chargés de mettre en œuvre le Protocole de Kyoto.

2. La lutte contre la violence sexiste a été à l'honneur lors de plusieurs importantes réunions de décideurs en 2013, y compris lors de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme en mars et à l'occasion de l'adoption, au mois d'avril, du Traité sur le commerce des armes², dans lequel il est reconnu que les armes peuvent servir à commettre des violences contre les femmes et les filles. L'adoption des résolutions 2106³ et 2122 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies est venue appuyer ses précédentes résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité, en renforçant les efforts déployés pour lutter contre l'impunité des auteurs de violence sexuelle lors des conflits.

3. Globalement, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l'accès des femmes aux postes de responsabilité et leur participation et pour faire entendre leur voix. À l'échelle mondiale⁴, seuls 21,4 % des sièges des organes délibérants sont occupés par des femmes, loin de la cible de 30 % fixée dans le Programme d'action de Beijing. Les femmes continuent d'être sous-représentées aux fonctions de décision et de responsabilité de l'administration et de l'appareil judiciaire, ainsi que dans le secteur privé.

4. Les inégalités économiques continuent d'entraver le développement mondial⁵. Malgré la tendance mondiale à l'urbanisation, l'extrême pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural et reste principalement concentrée en Afrique et en

¹ <http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/Outcome%20documentMDG.pdf>.

² http://treaties.un.org/doc/Treaties/2013/04/20130410%2012-01%20PM/Ch_XXVI_08.pdf#page=21.

³ [http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2106\(2013\)](http://www.un.org/fr/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2106(2013)).

⁴ Au 1^{er} septembre 2013, *source* : <http://ipu.org/french/home.htm>.

⁵ Stiglitz, J. (2013), cité dans le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes au développement (A/68/271).

Asie⁶, les femmes représentant toujours la majorité des pauvres. On observe une certaine amélioration, à l'échelle mondiale, de la participation des femmes à l'économie formelle, mais celle-ci reste biaisée en faveur des hommes, et les contributions économiques des femmes ne sont pas considérées à leur juste valeur, en partie parce qu'on ne prête pas suffisamment attention à leur travail non rémunéré.

5. En 2013, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le nouveau plan stratégique pour 2014-2017, qui voit l'accent mis sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme un des sept objectifs de développement qui est intégré dans tous les autres domaines de résultats. Cette approche découle de l'examen quadriennal complet mené en 2013, au terme duquel il a été fortement recommandé d'améliorer la définition des responsabilités, la coordination des activités et les capacités en ce qui concerne la prise en compte systématique de la condition de la femme dans l'ensemble des programmes de développement des Nations Unies. Le présent rapport annuel rend compte de certaines des contributions majeures apportées par le PNUD, tout au long de 2013, à l'échelle mondiale, régionale et nationale, au renforcement de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, conformément à sa première stratégie en faveur de l'égalité des sexes pour la période 2008-2013. Les résultats obtenus y sont présentés selon les domaines thématiques alors retenus par le PNUD pour organiser ses activités.

II. Résultats en matière de développement

6. En 2013, le PNUD a accompli des progrès sur la voie des objectifs fixés dans sa première stratégie en faveur de l'égalité des sexes dans chacun de ses domaines thématiques : réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; gouvernance démocratique; prévention des crises et relèvement; et environnement et développement durable.

Réduction de la pauvreté et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

7. Si des progrès significatifs ont été accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelle mondiale (notamment pour réduire le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, parvenir à la parité des sexes en ce qui concerne les taux d'inscription dans l'enseignement primaire et améliorer l'accès aux traitements antirétroviraux), les résultats sont plus inégaux lorsqu'ils sont ventilés selon le sexe et qu'on resserre le cadrage à l'échelle nationale et infranationale. Ainsi, les femmes sont toujours celles qui sont majoritairement frappées par l'extrême pauvreté, et les taux d'infection à VIH demeurent deux fois plus importants chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes.

8. Alors qu'il ne reste que deux ans avant l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le PNUD a continué en 2013 d'axer ses efforts sur l'accélération des progrès accomplis sur cette voie dans tous ses domaines d'activité. On constate que la situation de la femme joue un rôle essentiel pour tous les objectifs dans lesquels on observe un certain retard et le manque de progrès serait lié à la fois à la poursuite de la discrimination fondée sur

⁶ Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural (A/68/179) http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/68/179&referer=/english/&Lang=F.

le sexe et au caractère limité de l'autonomisation des femmes. L'égalité des sexes reste donc au cœur du Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, comme indiqué ci-dessous dans l'encadré 1, le PNUD veille à ce qu'une place centrale soit réservée à la question de l'égalité des sexes dans le cadre des débats sur le programme de développement pour l'après-2015.

Encadré 1

L'égalité des sexes dans le programme de développement pour l'après-2015

Le PNUD veille avec les autres organismes des Nations Unies et ses partenaires hors système à ce que les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes se voient réservées la place qu'elles méritent dans le programme pour l'après-2015. Tout au long de 2013, le PNUD a fourni une expertise technique et mené des activités de sensibilisation et d'information pour garantir la participation des femmes et la prise en compte des questions d'égalité des sexes lors des consultations du Groupe des Nations Unies pour le développement sur le programme de développement durable pour l'après-2015. En collaboration avec ses partenaires, le PNUD a mis au point des outils et donné des conseils pour assurer une réelle participation des femmes aux consultations nationales et régionales et veiller à ce que les questions d'égalité des sexes soient prises en compte lors des débats de fond. Le PNUD a appuyé les entretiens directs dans le cadre de l'enquête mondiale « MY World » pour s'assurer qu'elle tenait bien compte du point de vue des femmes. Des débats en ligne, des webinaires et des consultations régionales ont été organisés pour mettre en évidence l'importance des questions d'égalité des sexes dans le programme pour l'après-2015.

Le PNUD a établi en collaboration avec ONU-Femmes et le FNUAP la note de synthèse sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'intention du groupe de travail à composition non limitée, et il a aussi appelé l'attention du groupe de travail sur ces questions dans les autres notes de synthèse qu'il a lui soumises pour être sûr qu'il ne les néglige dans aucun de ses domaines d'activité.

9. Le Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est désormais en place dans plus de 50 pays⁷. Bien qu'un pays seulement, le Cambodge, ait décidé de mettre l'accent sur l'objectif 3 (Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), plus d'un tiers d'entre eux se concentrent sur l'un des objectifs pour lesquels le plus de retard a été pris, à savoir l'objectif 5, concernant la réduction de la mortalité maternelle. D'autres plans d'action insistent aussi sur l'autonomisation des femmes. En Afrique, par exemple, la totalité des 11 plans d'action centrés en 2013 sur la sécurité alimentaire mettaient également l'accent sur l'autonomisation des femmes, et en particulier des petites

⁷ PNUD (2013) : *Accelerating Progress, Sustaining Results: The MDGs to 2015 and Beyond* <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/MDG/MDG%20Acceleration%20Framework/Accelerating%20Progress%20-%20October%202002.pdf>.

exploitantes, comme garantes de la sécurité alimentaire⁸. Bon nombre des plans d'action axés sur la réduction de la pauvreté comprenaient certains éléments ciblant spécifiquement les femmes, comme c'était le cas pour le plan d'action infranational colombien de réduction des écarts de revenu entre les hommes et les femmes.

10. Le PNUD a travaillé tout au long de 2013 aux côtés des autorités nationales pour renforcer leurs politiques, leur planification stratégique et leurs engagements budgétaires en faveur de l'égalité des sexes, en leur offrant son expertise technique et en leur faisant connaître les résultats de la recherche et les données pertinentes. Au Myanmar, par exemple, le PNUD a appuyé le plan stratégique 2013-2022 pour l'amélioration de la condition de la femme, qui a été approuvé il y a peu. Il a aussi encouragé la ventilation des données selon le sexe pour faire en sorte que les investissements publics et les cadres budgétaires répondent aux besoins des femmes dans plusieurs pays, notamment la Barbade, les Comores, Fidji et la Guinée. En 2013, le PNUD a mis l'accent sur le renforcement des capacités dans les domaines de la protection sociale et de l'égalité des sexes en Colombie, en El Salvador et en République dominicaine, et il a encouragé l'ouverture d'un dialogue national sur les moyens de tenir compte des soins non rémunérés et du « problème du manque de temps » lors de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques.

11. Le PNUD a élargi le champ d'application de son initiative en faveur de l'égalité des sexes et de la gestion économique dans les régions de l'Afrique et de l'Asie et du Pacifique, avec six programmes de formation au Bénin, au Burkina Faso, en Chine, au Kenya, en République démocratique du Congo et au Zimbabwe, à l'occasion desquels les décideurs ont appris à formuler des politiques économiques qui tiennent compte des besoins des femmes. Trois formations courtes ont été organisées dans la région Asie-Pacifique, dont une formation régionale en République de Corée⁹. L'initiative fait l'objet d'un intérêt de plus en plus marqué de la part de certains pays qui demandent de l'aide et elle donne des résultats probants. Au Zimbabwe, le Ministère des ressources en eau et du développement a élaboré une politique de l'eau intégrant la problématique hommes-femmes, avec des stratégies pour réduire la part des soins non rémunérés assumés par les femmes, et au Népal, le PNUD a appuyé la prise en compte de la situation des femmes dans les mesures économiques prévues dans le plan gouvernemental triennal, en cours d'examen par le Cabinet. ONU-Femmes est partenaire de l'initiative et les bureaux de pays du PNUD et d'ONU-Femmes offrent conjointement leurs services consultatifs dans des pays comme le Burkina Faso et le Kenya.

12. Avec ses partenaires, le PNUD est déterminé à s'attaquer aux liens existant entre les inégalités dont sont victimes les femmes, la pauvreté et le VIH, et à encourager les décideurs à prendre des mesures et à promouvoir les droits des femmes, en prêtant particulièrement attention à celles qui vivent avec le VIH. Par exemple, le PNUD a aidé la Fédération de Russie, le Kazakhstan, la République de Moldova, le Tadjikistan et l'Ukraine à intégrer les questions de la violence sexiste et de la mobilisation des hommes et des garçons dans leurs plans stratégiques

⁸ Au Burkina Faso, en Gambie, en République centrafricaine, en République-Unie de Tanzanie, au Tchad et au Togo, une des stratégies utilisées a été de faciliter l'accès des femmes aux moyens de production agricole; d'autres pays se sont efforcés d'améliorer les moyens de subsistance des femmes pauvres par l'élevage et l'exploitation durable des produits forestiers non ligneux.

⁹ Au quatrième trimestre de 2013, un cours accéléré et une formation des formateurs se dérouleront à Dakar sous la houlette de l'Institut africain de développement économique et de planification de l'Organisation des Nations Unies.

nationaux de lutte contre le VIH. Le PNUD a contribué au développement d'un réseau régional pour les droits des travailleurs du sexe et leur défense, et facilité les efforts déployés pour renforcer le dialogue au niveau national entre les autorités gouvernementales, la société civile, les organisations de travailleurs du sexe et leurs représentants au Kirghizistan, en Serbie et en Turquie.

13. On trouvera ci-après quelques exemples d'intervention du PNUD en faveur de l'égalité des sexes et leurs résultats en termes de réduction de la pauvreté et de progrès sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement en 2013 :

a) *Chine*. Un projet pilote du PNUD a permis à des microentreprises dirigées par des femmes venues de petites communautés ethniques d'améliorer leur productivité et d'offrir leurs produits sur des marchés internationaux hauts de gamme;

b) *Colombie*. Le PNUD a aidé le Ministère du travail à faire en sorte que les observatoires du travail s'intéressent aux questions d'égalité des sexes et à intégrer la problématique hommes-femmes dans son principal programme concernant l'équité professionnelle;

c) *Djibouti*. Le PNUD a aidé les femmes qui vivent avec le VIH à mettre au point et à exécuter des projets générateurs de revenus avec des partenaires nationaux. D'après les résultats de l'évaluation qui a été menée, 75 % des participantes ont jugé que le projet avait une incidence positive sur le capital social des femmes et leur estime de soi;

d) *Kirghizistan*. Le PNUD et ONU-Femmes ont appuyé l'intégration des questions d'égalité des sexes dans le projet de programme gouvernemental pour le passage au développement durable pour la période 2013-2017;

e) *Malaisie*. Le PNUD a encouragé la ventilation des données selon le sexe pour faire en sorte que les investissements publics et les cadres budgétaires répondent aux besoins des femmes, ce qui a aussi favorisé la réalisation d'analyses sur la situation de la femme dans le cadre de l'indice pluridimensionnel de la pauvreté, de la stratégie nationale pour le développement des peuples autochtones et des politiques de promotion de l'emploi;

f) *Roumanie*. Le PNUD et ses partenaires dans le cadre de son projet d'économie sociale visant à trouver une solution au développement des communautés roms en Roumanie ont organisé un concours pour trouver des idées d'entreprises sociales, en apportant un soutien financier et technique aux gagnants qui ont eu l'occasion d'implanter deux entreprises sociales au sein de communautés roms. Une des gagnantes était une Rom dont le projet d'entreprise permettait de venir en aide à d'autres femmes roms;

g) *Togo*. Pour mieux cibler les petites exploitantes et garantir l'accès des femmes aux ressources productives dans des conditions d'égalité avec les hommes et leur participation à des organisations de producteurs, une stratégie en faveur de l'égalité des sexes a été incluse dans le Cadre d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au Togo. On a veillé à recruter des consultantes pour conseiller les agricultrices.

Gouvernance démocratique

14. Au mois d'octobre 2013, le pourcentage global de femmes dans les deux chambres des parlements n'était que de 21,4 % et, au mois de juin 2013, les femmes ne représentaient au moins 30 % des parlementaires que dans 35 pays. Ces chiffres

traduisent une amélioration de la situation, mais, au vu de la lenteur des progrès à l'échelle mondiale et des écarts importants entre pays, il est peu probable que le troisième objectif du Millénaire pour le développement (30 % de femmes) soit atteint d'ici à 2015.

15. La tendance à l'augmentation progressive du nombre de femmes occupant des fonctions politiques est bien le signe que le soutien du PNUD est efficace et doit se poursuivre. Dans le cadre de ses activités relatives à la gouvernance démocratique, le PNUD continue de privilégier l'accès des femmes aux fonctions de responsabilité, leur participation et leur autonomisation à tous les niveaux, en mettant l'accent sur les institutions politiques et les administrations publiques. Il est désormais avéré qu'il existe une corrélation entre la participation des femmes à la vie politique et la consécration de leurs droits socioéconomiques. En Afrique subsaharienne, par exemple, où la proportion de sièges occupés par des femmes élues dans les deux chambres a doublé depuis 2000 (passant de 11,3 % à 21,5 %), 16 pays ont désormais inscrit dans leur constitution le droit des femmes à la propriété et à l'héritage au même titre que les hommes, et le pourcentage de femmes propriétaires a doublé¹⁰.

16. En 2013, le PNUD a œuvré avec les partis politiques, les commissions électorales, les parlements, les assemblées locales et les partenaires nationaux à l'établissement de mesures visant à améliorer la participation politique des femmes dans de nombreux pays à travers le monde. En partenariat avec les acteurs nationaux, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale et ONU-Femmes, le PNUD a appuyé la formulation de stratégies régionales et nationales en Amérique latine et dans les Caraïbes pour obtenir des partis politiques et des parlements plus de garanties en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ainsi, le PNUD a aidé le Conseil électoral haïtien à établir davantage de données ventilées selon le sexe afin de pouvoir mesurer la participation des femmes en tant que candidates et électrices. Il a aussi continué d'encourager les regroupements de femmes parlementaires indépendamment de leur parti. En Europe et dans la Communauté d'États indépendants, le PNUD collabore avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe afin de renforcer les structures qui peuvent permettre aux femmes parlementaires d'aborder de manière collective les problèmes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

17. Le PNUD a appuyé le renforcement des capacités des candidates, y compris grâce à des « parlements de pratique », qui ont permis aux femmes du Pacifique¹¹, où le taux de participation politique des femmes est le plus faible au monde, de s'aguerrir et de se préparer avant de présenter leur candidature aux élections. En Afrique subsaharienne, le PNUD a apporté un soutien technique et financier à 10 pays¹² pour qu'ils intègrent les questions d'égalité des sexes dans le droit, les réformes constitutionnelles et les travaux des commissions électorales indépendantes, afin d'améliorer la participation des femmes en tant qu'électrices et

¹⁰ ONU-Femmes (2012), *Gender equality and Constitution of Africa*; North-South Institute et Third World Network Africa (2000), *Demanding Dignity: Women Confronting Economic Reforms in Africa*; et *Rapport sur le développement humain en Afrique, 2012 : Vers une sécurité alimentaire durable*.

¹¹ Kiribati, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République des Îles Marshall.

¹² Kenya, Ghana, Guinée-Conakry, Zambie, Zimbabwe, Namibie, Cameroun, Guinée-Bissau, Lesotho et Togo.

candidates. Au Ghana, au Lesotho et au Togo, le nombre de femmes élues a augmenté de 2,2 %, 4,3 % et 2,5 %, respectivement.

18. On ne dispose pas de beaucoup de données sur la participation des femmes à l'administration des collectivités territoriales, mais il semblerait que les chiffres ne soient pas plus satisfaisants. En Amérique latine et dans les Caraïbes, par exemple, les femmes représentaient en 2012 environ 5,6 % des responsables des collectivités territoriales de niveaux intermédiaires (gouverneurs et autres élus) et environ 11 % des chefs de municipalité. Partout dans le monde, le PNUD appuie la participation des femmes à la prise de décisions au niveau local à travers une série d'initiatives axées sur le renforcement de leurs capacités, leur accès aux responsabilités et la constitution de réseaux. En Géorgie, le PNUD vient en aide aux femmes des conseils autonomes en organisant des forums de conseillères municipales pour renforcer les réseaux sur lesquels elles s'appuient et améliorer leurs capacités de défendre les intérêts des femmes à l'échelon local¹³. Une formation a été dispensée à des femmes candidates au Somaliland, où, lors des élections locales en 2013, 10 femmes – sur 250 conseillers – ont été élues (contre 2 lors des dernières élections, en 2002).

19. Le PNUD a continué d'œuvrer à la promotion des droits des femmes et de leur autonomisation au moyen de réformes législatives, d'activités de sensibilisation et d'initiatives de renforcement des capacités, ainsi qu'à lutter contre la violence sexiste à travers toute une gamme de stratégies intégrées. Par exemple, au Somaliland, le PNUD a appuyé le recrutement de nouvelles femmes dans l'appareil judiciaire. En novembre 2012, le Conseil supérieur de la magistrature du Somaliland a officiellement nommé les 5 premières procureures générales adjointes et 7 premières greffières en chef de la région, et 5 autres procureures ont été nommées en juillet 2013.

20. Pour documenter la façon dont les systèmes de justice informels peuvent être mis à profit pour favoriser l'accès à la justice, le PNUD, en collaboration avec la Commission Huairou, a appuyé une analyse approfondie des pratiques et stratégies en vigueur par des organisations locales dans sept pays africains. Leurs travaux dans le domaine de la recherche en matière d'action sociale portaient sur le traitement réservé aux questions d'occupation foncière, d'héritage et de violence domestique dans les systèmes informels.

Encadré 2

Action en faveur de la participation des femmes à la vie politique au Kenya

La Constitution kényane de 2010 prévoyait une disposition selon laquelle pas moins d'un tiers des sièges à l'Assemblée nationale pouvait être pourvu par des personnes d'un sexe ou l'autre. Cela était censé constituer un facteur de taille dans les élections générales de mars 2013. Or, la Cour suprême a décidé que l'application de la règle relative à la représentation des sexes se ferait de manière progressive d'ici à 2015.

¹³ Voir <http://www.undp.org/content/georgia/en/home/presscenter/pressreleases/2013/05/20/uniting-women-councillors-for-better-local-governance/> et <http://www.undp.org/content/armenia/en/home/presscenter/pressreleases/2013/04/16/-forum-of-women-engaged-in-local-self-governance-/>.

Suite à cette décision, le secrétariat du Comité directeur national des femmes kényanes, le PNUD et ONU-Femmes ont pris l'initiative de constituer une équipe d'éminentes personnalités pour s'attacher avec le Gouvernement, les partis politiques et d'autres acteurs à respecter l'esprit de l'engagement pris au sujet du tiers des sièges de l'Assemblée à pourvoir par des personnes d'un sexe ou l'autre. Composée de 10 membres influents du secteur privé, de la presse et des milieux universitaires, d'anciens politiciens et de femmes chefs de collectivités locales, l'équipe a exhorté les responsables de partis politiques à présenter des candidatures de femmes, encouragé les femmes à siéger à l'Assemblée nationale et au Sénat, mobilisé l'opinion publique, plaidé pour que les femmes occupent des postes de responsabilité et préconisé la tenue d'élections libres, transparentes et non émaillées de violence. Toute la portée de l'initiative ne sera perçue qu'au fil du temps. En attendant, l'action a contribué à resserrer les liens entre le mouvement des femmes et les partis et coalitions politiques. Elle a également suscité une prise de conscience et une réaction positive de la part de l'opinion publique en faveur de l'accès des femmes à des postes de responsabilité et incité les médias, les candidats et les partis politiques à observer la paix avant, pendant et après les élections. Les femmes occupent à présent 86 sièges au sein des nouvelles chambres de l'Assemblée nationale (soit 21 % contre 10 % dans l'ancien Parlement), et constituent 6 des 17 membres du nouveau cabinet.

21. On trouvera ci-après quelques exemples d'interventions du PNUD axées spécifiquement sur l'égalité des sexes et un certain nombre de résultats enregistrés dans le domaine de la gouvernance démocratique en 2013 :

a) *Afghanistan*. Le PNUD a aidé la Commission électorale indépendante à formuler et à mettre en œuvre une stratégie en matière d'égalité des sexes et un plan d'action pour les opérations électorales, assurant des services d'inscription sur les listes électorales adaptés aux besoins des femmes;

b) *Cambodge*. Le PNUD a apporté un soutien constant au Gouvernement, aux réseaux de la société civile et à ceux des femmes et des filles vivant avec le VIH/sida. Pour la première fois, le nouveau plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes met particulièrement l'accent sur la violence dont sont victimes les femmes et les filles vivant avec le VIH/sida, y compris les travailleuses de l'industrie du sexe;

c) *El Salvador*. Le PNUD a aidé un groupe de femmes parlementaires à élaborer une loi relative à l'institution d'un quota de 30 % pour des élections populaires, laquelle est entrée en vigueur en mars 2013;

d) *Iraq*. Le PNUD a prêté son concours aux autorités nationales dans le cadre de la mise en service d'une base de données nationale sur la violence faite aux femmes et sur la violence familiale pour que les informations recueillies à ce sujet puissent être communiquées de manière uniformisée et systématique par le biais des ministères de l'intérieur tant au niveau fédéral que régional. La base de données permettra de suivre effectivement les cas de violence à l'égard des femmes et de violence familiale signalés et les poursuites engagées à cet égard;

e) *Ukraine*. Le PNUD a collaboré avec des partenaires nationaux à l'ébauche du nouveau programme d'État en faveur de l'égalité des sexes en Ukraine (2014-2016), qui avait été adopté en septembre 2013.

Prévention des crises et relèvement

22. Le PNUD a continué de jouer à l'échelle mondiale avec ONU-Femmes, le rôle de chef de file dans trois domaines du Plan d'action en sept points du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix. Il s'agissait notamment de promouvoir la participation des femmes aux organes de gouvernance créés au lendemain des conflits, d'améliorer leur accès à la justice et de les aider dans le cadre de la reprise économique intervenant à la suite d'une crise. C'est ainsi que le PNUD a continué à soutenir l'initiative «N-Peace»¹⁴, un réseau multinational de défenseurs de la paix en Asie qui procède à des échanges de compétences et de connaissances dans le cadre de la promotion et du maintien de la paix dans leurs pays. Cette initiative s'est étendue au Népal où cinq défenseurs de la paix, membres actifs du réseau travaillant pour le compte d'organisations non gouvernementales au niveau des collectivités, se sont vu octroyer de modestes subventions pour soutenir leur action dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité. Au Malawi, le PNUD a collaboré avec ONU-Femmes et des parties prenantes au sein des Ministères de la condition féminine et de la jeunesse pour assurer une plus grande participation des femmes lors de consultations sur l'architecture de paix du Malawi. Certes, leur taux de participation était faible (27 %), mais cela a permis tout de même d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le dialogue.

23. Certains pays ont bénéficié d'un appui technique qui leur a permis de s'attaquer à la question de la violence sexiste sous l'angle de l'état de droit et de la consolidation de la paix, notamment dans le cadre du renforcement de la sécurité communautaire et de la réduction de la violence armée. Il s'agissait, entre autres, de neuf pays d'Afrique subsaharienne, auxquels une aide avait été apportée au titre de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'action nationaux de lutte contre la violence faite aux femmes¹⁵.

24. Le PNUD a continué à s'employer avec des partenaires nationaux à intégrer la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les politiques et programmes de redressement économique, notamment en faveur des ex-combattants. C'est ainsi qu'au Burundi, les femmes constituent près de la moitié des bénéficiaires de deux programmes de redressement économique : l'un qui crée

¹⁴ Action en faveur de la paix, de l'égalité, de l'accès, des collectivités et de l'autonomisation (N-Peace) est un réseau de défenseurs de la paix dont les communications s'effectuent en ligne et dans le cadre de réunions annuelles, sous forme d'échanges de compétences et de connaissances aux fins de la promotion et du maintien de la paix dans le pays. Le réseau sert de moyen de concertation entre les gouvernements, la société civile et d'autres groupes sur les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité et sur les activités plus vastes de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

¹⁵ La Sierra Leone a reçu un soutien pour l'élaboration de textes législatifs se rapportant à l'adoption de la loi relative aux crimes sexuels; le Cameroun, pour le lancement de la campagne du Secrétaire général Afrique « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles »; et le Niger, la République démocratique du Congo et le Tchad, pour le renforcement des capacités des magistrats et des agents de police, des chefs traditionnels et religieux et des médias. Le Tchad a également entériné la stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

des jours de travail en milieu rural et l'autre qui aide des personnes touchées par le conflit à créer des organismes de production et à s'établir à leur propre compte.

25. En 2013, le PNUD a intensifié ses activités de prise en compte de l'aspect lié à l'égalité des sexes dans la réduction des risques de catastrophe et dans leur gestion ainsi que dans le relèvement. Il s'attelle actuellement à cette question avec 45 gouvernements. En Argentine, au Belize, en Colombie, en El Salvador, au Honduras, en Iraq, au Kirghizistan, au Mozambique, au Népal, en Ouganda, au Pakistan, au Paraguay, en République dominicaine, au Tadjikistan et en Uruguay, les capacités des acteurs nationaux et locaux ont été renforcées et des conseils leur ont été fournis pour qu'ils intègrent la question de l'égalité des sexes dans les plans nationaux et locaux. Le PNUD s'est également associé à ONU-Femmes pour veiller à ce que les directives en matière d'évaluation des besoins au lendemain d'une catastrophe et de relèvement établies avec le concours de la Banque mondiale et de l'Union européenne tenaient également compte de cette nécessité.

26. Pour mieux cerner les liens entre l'égalité des sexes et la réduction des risques de catastrophe ainsi que leur gestion et le relèvement, le PNUD a prêté son concours à des activités destinées à mettre en lumière les rapports entre l'égalité des sexes et la conservation en Colombie, en République Dominicaine, à Guyana, au Honduras et au Suriname et réalise actuellement une étude dans cinq pays de la Corne de l'Afrique sur les relations entre l'égalité des sexes et les changements climatiques, les catastrophes et les conflits violents.

27. On trouvera ci-après quelques exemples de résultats obtenus dans le domaine de la prévention des crises et du relèvement en 2013 :

a) *Burundi*. Avec l'aide du PNUD et de ses partenaires, un centre a été établi pour fournir une assistance à la fois médicale, psychosociale et juridique à des personnes ayant survécu à la violence sexiste. Le Centre Humura a accru son soutien de 500 % depuis l'année dernière et continue sur sa lancée;

b) *Colombie*. En collaboration avec des groupes marginalisés situés dans les territoires touchés par le conflit, le PNUD a prêté son appui à 19 municipalités pour qu'elles puissent se doter d'une politique publique en matière d'égalité entre les sexes au niveau local et renforcent les moyens institutionnels dont elles disposent pour combattre la violence sexiste;

c) *Haïti*. Le PNUD a fourni un appui à huit structures communautaires qui aidaient les femmes à déterminer leurs priorités et leurs besoins sur le plan des infrastructures, des enjeux sociaux et des activités créatrices de revenus, au lendemain du tremblement de terre, afin d'y remédier. Près de 1 600 emplois ont été créés dans le cadre du projet, dont 65 % pour les femmes;

d) *Sierra Leone*. Les « audiences du samedi » qui ne sont consacrées qu'aux affaires de violence sexuelle et sexiste ont été étendues de la capitale Freetown aux capitales des provinces méridionale et orientale de Bo et de Kenema. Le PNUD soutient les audiences depuis 2011. Entre février et mai 2013, 185 affaires ont été réglées et l'arriéré d'affaires dont était saisie la juridiction inférieure de Freetown (Magistrate's Court) a été résorbé;

e) *Viet Nam*. Le PNUD a aidé à renforcer les capacités et à effectuer le travail de sensibilisation nécessaires à une participation accrue des femmes et des filles à la gestion des catastrophes et à la prise de décisions. En octobre 2013, l'Union des femmes vietnamiennes a été inscrite comme membre officiel du Comité

central chargé de la lutte contre les inondations et les tempêtes (Central Committee on Floods and Storm Control). Le PNUD a également exécuté un programme communautaire de gestion des risques de catastrophe couvrant 6 000 communes et villages et dans le cadre duquel 350 instructrices ont été formées;

f) *République démocratique du Congo*. En collaboration avec ses partenaires, le PNUD a continué à assurer la prestation de services d'assistance juridique par le biais de cliniques du même nom, principalement pour aider les victimes de la violence sexuelle et par la tenue d'audiences foraines. Malgré l'instabilité croissante qui règne dans l'est du pays, notamment dans le Nord-Kivu, l'action de lutte en faveur du renforcement des capacités a abouti à la tenue de six audiences foraines (2 dans le Sud-Kivu, 1 dans le Nord-Kivu et 3 dans l'Ituri), ce qui a permis de juger 198 affaires, dont 70 avaient trait à la violence sexuelle et sexiste. Grâce au soutien du PNUD, 183 victimes ont pu bénéficier de services d'aide et de conseils juridiques.

Environnement et développement durable

28. Le PNUD entend intégrer la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans toutes ses activités liées à l'énergie et à l'environnement et continuer à fournir des compétences techniques en matière d'égalité des sexes et de changements climatiques dans le cadre des grandes orientations fixées au niveau mondial.

29. Par le biais du plaidoyer, du renforcement des capacités et de l'appui technique, le PNUD s'est attaché à introduire les questions d'égalité entre les sexes et de participation des femmes dans les débats d'orientation à l'échelle mondiale. À la suite de la décision historique sur la parité des sexes à la dix-huitième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre 2012, le PNUD a aidé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les gouvernements à travers le monde à promouvoir la parité des sexes et à améliorer la participation des femmes lors des négociations Convention-cadre et d'autres organes créés pour mettre en œuvre le Protocole de Kyoto.

30. Le PNUD a continué de préconiser l'inscription des questions sur l'égalité des sexes au programme de financement de la lutte contre les changements climatiques, y compris du Fonds vert pour le climat en collaborant avec des partenaires au sein du Global Gender Climate Alliance et de la Fondation Heinrich Boell. Un progrès décisif a été cette année la décision de demander au secrétariat du Fonds vert pour le climat d'envisager d'adopter, à l'échelle du Fonds, une approche soucieuse d'équité entre les sexes en consultation avec les organes et observateurs compétents. L'issue de cette réunion offre au PNUD une excellente occasion et un point de départ pour ses futures activités, en favorisant le passage à un développement durable à faible émission de carbone et résistant aux chocs climatiques.

31. Le PNUD a continué de promouvoir des processus qui prennent en considération la question de l'égalité des sexes au sein de l'initiative de collaboration dans le cadre des Nations Unies pour réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation (ONU-REDD) et qui aident les pays partenaires et les parties intéressées du Programme ONU-REDD à concevoir, formuler et mettre en œuvre des stratégies nationales ONU-REDD tenant compte de la question de l'égalité des sexes. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le PNUD a établi en 2013 une note d'orientation ONU-REDD sur

les initiatives REDD+ faisant une large place à la problématique hommes-femmes. La note d'orientation comprend notamment des exemples concrets de bonnes pratiques et propose des mesures précises susceptibles d'être prises pour être sûr d'obtenir des résultats différenciés selon le sexe.

32. Au niveau national, le PNUD a contribué à la formulation de stratégies climatiques non sexistes au Libéria, au Népal, en Somalie et au Yémen. Au Népal par exemple, les 14 comités de coordination de district chargés de l'énergie, de l'environnement et des changements climatiques ont été réformés. Ils sont beaucoup plus ouverts et doivent comprendre des représentants de communautés marginalisées, dont des femmes. Les femmes ont également été encouragées à être des agents du changement dans la gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques grâce à un soutien sous forme de subventions aux micro-investissements octroyés aux groupes de femmes ou dirigés par des femmes. Cette initiative s'inscrit notamment dans le cadre d'activités de lutte contre les risques de catastrophe et de relèvement liées à des mesures visant à assurer des moyens de subsistance et à atténuer légèrement les effets des changements climatiques, telles que les plantations d'herbes à balais et de cardamome et la culture de fruits et de légumes hors saison, ce qui aide à protéger contre l'érosion des sols et les glissements de terrain, tout en procurant des revenus aux communautés. Les groupes ont réussi à obtenir des administrations locales et d'autres parties prenantes au niveau communautaire des ressources de la même ampleur.

33. En Amérique latine et aux Caraïbes, l'action du PNUD en faveur de l'intégration de politiques d'adaptation aux effets des changements climatiques dans les plans nationaux de développement visait notamment les organisations de femmes, en veillant à ce qu'elles participent systématiquement au dialogue portant sur les stratégies d'adaptation et d'atténuation¹⁶. À titre d'illustration, au Mexique, le PNUD aide le Gouvernement à intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le principal programme spécial de 2013-2018 consacré aux changements climatiques en définissant des objectifs sectoriels et intersectoriels.

34. En Afrique, le PNUD a mis au point une méthodologie permettant d'intégrer le VIH et la question de l'égalité des sexes dans les études d'impact sur l'environnement et qui aide les pays à surmonter les obstacles qui se dressent dans la voie de la mise en œuvre de politiques, lois et réglementations en matière d'environnement, de santé, d'égalité entre les sexes et de travail lors de la planification et de l'exécution de grands projets d'infrastructure. À ce jour, le PNUD et ses partenaires aident 10 pays en Afrique de l'Est et en Afrique australe qui s'attachent à intégrer des questions relatives au VIH et à l'égalité des sexes dans les évaluations d'impact sur l'environnement.

35. Les efforts sont intensifiés pour intégrer de manière plus systématique des perspectives soucieuses d'équité entre les sexes dans l'initiative pauvreté-environnement du PNUD pour 2013-2017 : a) en procédant à une analyse différenciée selon le sexe dans le cadre d'évaluations plus vastes menées sur les plans social, économique et politique; b) en veillant à ce que les procédures de suivi, d'évaluation et de communication de l'information tiennent compte de la problématique hommes-femmes; et c) en prévoyant des mesures d'incitation et en formant du personnel de projet pour intégrer la question de l'égalité des sexes dans

¹⁶ Par exemple en Colombie, en El Salvador, au Mexique, en République dominicaine et en Uruguay.

ses activités. L'initiative prévoit l'instauration avec ONU-Femmes d'un partenariat axé sur une budgétisation soucieuse de la parité des sexes et plaidant en faveur de politiques et de budgets reconnaissant de plus en plus le coût de l'inaction vis-à-vis de l'égalité entre les sexes dans le cadre de leurs activités.

36. On trouvera ci-après quelques exemples de résultats en matière d'égalité des sexes obtenus dans le domaine de l'environnement et du développement durable en 2013 :

a) *Mozambique*. L'initiative pauvreté-environnement a permis de former plus de 50 planificateurs du Ministère de la condition féminine et des affaires sociales aux niveaux national et provincial à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et de la viabilité écologique en faveur des pauvres dans leurs processus de planification;

b) *Panama*. Des femmes autochtones ont collaboré avec le PNUD à des projets de microfinancement consacrés à la conservation de l'environnement dans le cadre d'un engagement régional en faveur de la prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques d'adaptation aux effets des changements climatiques;

c) *Ouzbékistan*. La prise en compte de la problématique hommes-femmes est une priorité du programme multinational de gestion des risques climatiques. La stratégie relative à l'égalité des sexes vise à déterminer la manière dont les femmes en viennent à être vulnérables aux pénuries d'eau et aux sécheresses et à en pâtir. Un séminaire s'est tenu sur les technologies permettant d'économiser l'eau appliquées aux climats arides (irrigation au goutte-à-goutte et serres efficaces) à l'intention d'agricultrices et d'institutrices de la région de Kashkadariya, dans le cadre du volet ouzbek du programme;

d) *Zimbabwe*. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le secteur minier ont été améliorées grâce à une initiative soutenue par le PNUD et qui a permis de former 230 femmes mineurs dans divers domaines liés notamment à la réglementation environnementale et minière, au financement, à la technologie et au collectivisme. Un résultat clef a été l'intégration des questions jugées prioritaires par les femmes mineurs dans le projet de politique relative à l'exploitation des mines et des minerais.

III. Résultats institutionnels

Responsabilisation au regard de l'égalité des sexes

37. Comme les années précédentes, le PNUD continue de miser sur des mécanismes institutionnels visant à renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à tous égards. En 2013, il a amélioré les résultats de son dispositif de responsabilisation au regard de l'égalité des sexes de plusieurs façons.

38. Par l'intermédiaire du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, sa plus haute instance de vérification de l'application du principe de responsabilité, le PNUD a examiné dans quelle mesure chaque bureau avait tenu les engagements pris en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, y compris en ce qui concerne la parité. Le Comité, présidé par l'Administratrice, a veillé à ce que les directeurs de bureau continuent de faire preuve d'initiative et redoublent d'efforts pour intégrer systématiquement l'égalité des sexes dans tous les aspects de leur travail. Le cycle 2012-2013 sera achevé en janvier 2014.

Système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes

39. Le PNUD a été la première entité des Nations Unies à utiliser un système de repérage pour surveiller les efforts en faveur de l'égalité des sexes. En 2013, il a continué de former son personnel à l'utilisation du système aux fins de la planification et de la communication d'informations sur ses activités. Il a également continué de jouer un rôle moteur dans l'harmonisation, au niveau interorganisationnel, du suivi des mesures prises en faveur de l'égalité des sexes au moyen de cet outil.

40. En 2013, une note d'orientation relative au système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes, élaborée sous l'autorité conjointe du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a été approuvée par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle énonce les principes et normes communs en matière de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes et doit ainsi permettre l'élaboration d'une approche du suivi des ressources affectées aux activités en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles qui soit cohérente à l'échelle du système des Nations Unies et repose sur des paramètres et normes arrêtés d'un commun accord.

41. Les données relatives aux résultats obtenus grâce au système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent rapport¹⁷.

Encadré 3

Amélioration de la planification

En 2013, l'Équipe de la problématique hommes-femmes du PNUD a analysé 13 descriptifs de programme de pays qui avaient été présentés au Conseil d'administration en juin 2012. Elle a constaté que des efforts avaient été faits pour mieux intégrer la problématique hommes-femmes dans les projets de programme de pays. Par exemple, la plupart de ces documents comprenaient, dans la section consacrée à l'analyse de la situation, une étude intéressante des différentes dimensions de la problématique hommes-femmes. Malgré l'absence de données de référence qui permettraient de mesurer les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, la plupart des projets de programme de pays comportaient des indicateurs ventilés par sexe dans au moins un domaine de programmation, et tous comprenaient au moins un domaine de programmation dans lequel il était question des femmes ou de l'égalité entre les sexes. Dans 8 des 13 projets de programme de pays, on trouvait des explications (de qualité variable) sur la façon dont le PNUD entendait concourir au renforcement des capacités nécessaires pour changer les choses en matière d'égalité des sexes dans au moins un domaine d'intervention.

¹⁷ Elles seront communiquées dans le rapport oral qui sera présenté au Conseil d'administration.

Renforcement des connaissances et des capacités

Le label égalité des sexes : une initiative du PNUD

42. En 2013, le PNUD a continué de promouvoir son label égalité des sexes, programme d'assurance de la qualité et de renforcement des capacités dont la phase pilote a couru de 2011 à 2013. Inspirée de programmes latino-américains de certification en vigueur dans les secteurs public et privé et de normes relatives à l'égalité des sexes au travail, la labellisation est un processus de certification à l'échelle du PNUD qui atteste l'efficacité des différents bureaux et services pour ce qui est d'assurer l'égalité des sexes. Outil créé pour donner des moyens d'action aux cadres et accélérer le changement nécessaire pour atteindre les objectifs d'égalité des sexes, le label sanctionne trois niveaux de qualité : excellent (label or), bon (label argent) et en progrès (label bronze). Les trois premiers pays pilotes (Argentine, Bhoutan et Kirghizistan) ont tous reçu le label or.

43. Le projet pilote ayant été prolongé en 2013, 31 bureaux de pays¹⁸, 1 centre de services sous-régional (Fidji) et 1 service du siège (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) se sont engagés dans la procédure de labellisation. Pour répondre aux besoins suscités par la prolongation du projet pilote, un outil d'auto-évaluation en ligne a été mis au point, ainsi qu'un ensemble de services et d'outils à l'usage des candidats à la certification. Les 32 candidats, qui ont reçu les recommandations de l'équipe chargée du label égalité des sexes, travaillent maintenant à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action. En 2014, chacun d'eux obtiendra l'un des trois labels.

Renforcement des connaissances

44. Le PNUD a continué d'œuvrer à l'approfondissement des connaissances ayant trait à la problématique hommes-femmes, de prodiguer des conseils sur les orientations à prendre en la matière et d'encourager une véritable mise en commun des bonnes pratiques en son sein et, plus largement, entre tous les acteurs qui interviennent dans les politiques de développement. Certaines de ses initiatives figurent ci-après :

a) Sur la plateforme Teamworks du PNUD, le nombre de membres du réseau consacré à l'égalité des sexes, Gender Net, a augmenté de 20 % en 2013 et s'élève maintenant à plus de 1 440 personnes dont la plupart travaillent pour le PNUD mais aussi pour le FNUAP, ONU-Femmes et des organisations de défense des droits des femmes. Une enquête auprès d'un échantillon représentatif de membres a montré que 80 % d'entre eux estimaient que le réseau Gender Net les avait aidés à améliorer leur capacité d'action en matière d'égalité des sexes. En 2013, plus de 500 éléments (articles, billets de blogue et signets) ont été mis en commun et plus de 40 forums de discussion ont été ouverts;

¹⁸ Afghanistan, Algérie, Bahreïn, Bélarus, Cambodge, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fidji (bureau multipays), Guinée, Jamaïque, Kosovo, Lesotho, Madagascar, Maroc, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pérou, République démocratique du Congo, République de Moldova, Rwanda, Somalie, Soudan, Tanzanie, Territoire palestinien occupé et Zambie.

b) Le PNUD se sert à présent de l'ensemble des médias sociaux, y compris Twitter¹⁹, et des outils qu'ils offrent pour mener ses activités en matière d'égalité des sexes et communiquer avec ses partenaires, les donateurs et le public. Des initiatives novatrices visant à promouvoir les méthodes qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes ont été mises en place pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires. Les médias sociaux ont, par exemple, servi à identifier les services dont avaient besoin les femmes et les hommes en situation particulière (Biélarus), et ils ont permis d'associer les hommes et les garçons à l'instauration de conditions de vie exemptes de violence (Albanie) et de faire des campagnes de sensibilisation sur la violence à l'égard des femmes dans les médias et sur d'autres supports de communication. Au Kosovo, le PNUD a poursuivi sa coopération avec le cinéma ABC de Pristina, qui diffuse un message d'intérêt général sur la violence à l'égard des femmes et donne des informations sur la marche à suivre pour dénoncer les actes de violence;

c) Le PNUD a organisé des webinaires sur l'utilisation des blogues, des médias sociaux et des technologies de l'information innovantes pour promouvoir l'égalité des sexes, y compris pour que celle-ci ait une place stratégique dans le programme de développement pour l'après-2015;

d) Les graphiques d'information produits par le PNUD sur l'égalité des sexes en Europe et dans la Communauté d'États indépendants ont été vus plus de 6 000 fois sur le site Visual.ly en 2013;

e) Les publications de l'Équipe de la problématique hommes-femmes mises en ligne sur ScribD et Issuu ont été consultées plus de 10 000 fois.

45. Au cours de l'année 2013, le PNUD a publié toute une série de supports de connaissance de portée mondiale, régionale et nationale, qui donnent des conseils pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (voir encadré 4).

Encadré 4

Exemples de nouveaux supports de connaissance produits par le PNUD en 2013

Gender Responsive Budgeting in Africa – Step by Step Guide, manuel de formation conçu pour donner aux pays un ensemble d'outils, de méthodes et de notions communes leur permettant de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets.

Advancing Economic Empowerment of Women: An analysis from the field, publication présentant de façon synthétique des initiatives menées dans trois pays africains, et *Women Rising: Political Leadership in Africa*²⁰, documentaire produit en mai 2013 à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Union africaine et du dixième

¹⁹ En 2012, le PNUD a lancé dans les médias sociaux une campagne dont le propre était d'associer un thème à chaque jour de la semaine et qui s'est poursuivie pendant toute l'année 2013. À partir du mois de juillet 2013, les messages relatifs à l'égalité des sexes (#EqualityMonday) étaient les plus diffusés (2,81 millions par mois). Les messages touchant à l'égalité des sexes sont également ceux qui ont été les plus cités et ceux que les abonnés du PNUD sur Twitter ont le plus fait suivre.

²⁰ <http://www.youtube.com/watch?v=DCIXif1T9dA>.

anniversaire du Protocole de Maputo relatif aux droits de la femme en Afrique.

*Green Jobs for Women and Youth: What can Local Governments Do?*²¹, document présentant des exemples de politiques et de programmes publics locaux de création d'emplois verts destinés notamment aux femmes et aux jeunes âgés de 15 à 24 ans.

Rapid Assessment of Institutional Readiness to Deliver Gender-Based Violence and HIV Services in Five Provinces of Papua New Guinea, document publié par le Conseil national de la Papouasie-Nouvelle-Guinée chargé de la lutte contre le sida et le PNUD, dans lequel ceux-ci évaluent dans quelle mesure les institutions de cinq provinces de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont à même d'offrir des prestations de service ayant trait à la violence sexuelle et au VIH.

En tant que coordonnateur de l'initiative de gestion des connaissances menée grâce au guichet égalité des sexes et autonomisation des femmes du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le PNUD a mis au point et lancé la publication intitulée *Making Joint Gender Programmes Work – Guide for Design, Implementation, Monitoring and Evaluation*.

Le PNUD a publié une série de notes d'orientation thématiques régionales concernant l'Asie et le Pacifique et des modules de formation sur l'égalité des sexes et les changements climatiques ayant pour objet de faciliter les travaux menés aux niveaux régional et national par des spécialistes, des professionnels, des décideurs et d'autres partenaires en vue d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et les programmes de lutte contre les changements climatiques.

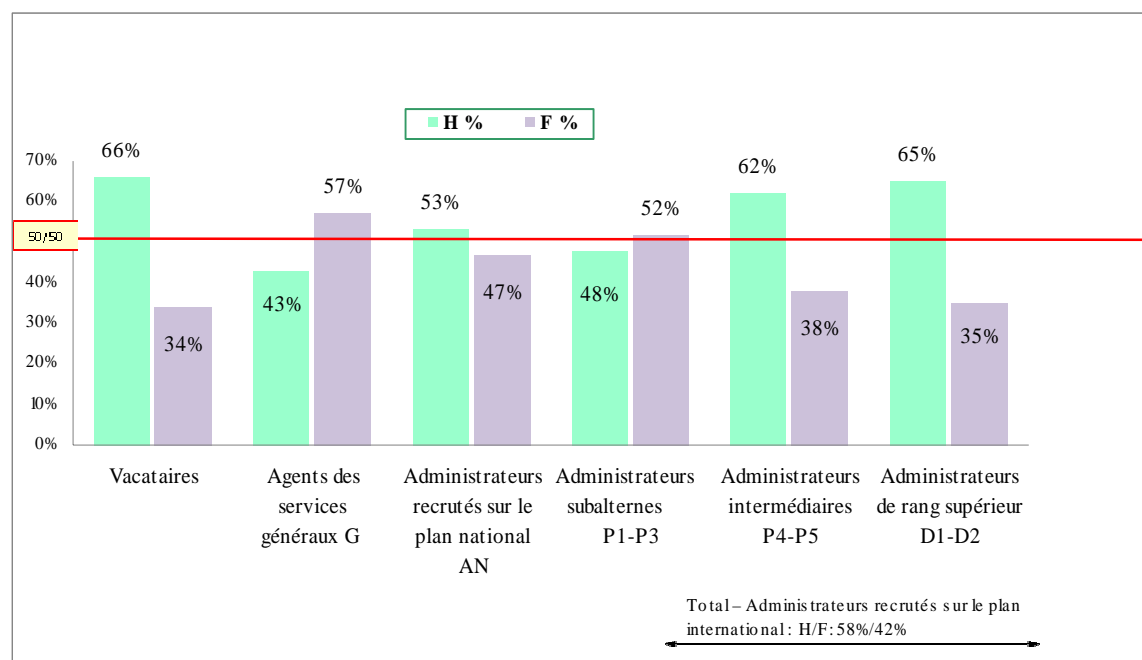
Promotion de la parité

46. Le PNUD a élaboré sa première stratégie en faveur de la parité des sexes en 2009, le but étant de parvenir à la parité dans l'ensemble de la structure en 2015 au plus tard. En 2013, pour accélérer les choses, il a mis au point pour la période 2014-2017 une stratégie actualisée où sont proposées plusieurs mesures de rééquilibrage.

47. L'effectif global du PNUD est composé pour moitié de femmes. Toutefois, si les femmes sont bien représentées au bas de l'échelle, on constate de fortes disparités entre les sexes aux postes de rang intermédiaire et supérieur. Par exemple, les femmes ne représentent que 39 % des administrateurs à la classe P-4 et 37 % à la classe P-5. Elles sont 35 % aux classes D-1 et D-2 (voir tableau 1, Répartition des effectifs du PNUD par catégorie au premier trimestre de 2013). Enfin, elles occupent 39 % des postes de coordonnateur résident, représentant résident ou équivalent.

²¹ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Poverty%20Reduction/Participatory%20Local%20Development/GreenJobs_web.pdf.

Tableau 1
Répartition des effectifs du PNUD par catégorie au premier trimestre de 2013



Source : Système Atlas, septembre 2013.

48. Pour compléter la nouvelle stratégie, certains bureaux du PNUD ont déjà mis en place des dispositifs de promotion de la parité. Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a, par exemple, créé une équipe spéciale chargée de la parité qui doit évaluer les problèmes qui se posent et proposer une stratégie visant à accroître la proportion de femmes parmi les administrateurs recrutés sur le plan international. Il a également mis en place un programme de mentorat virtuel destiné aux administratrices de rang intermédiaire. Ce programme pilote d'une durée d'un an vise à établir des liens entre 16 de ces administratrices en poste dans la région Asie-Pacifique et 16 de leurs homologues (hommes et femmes) affectés dans d'autres régions ou d'autres bureaux du PNUD.

49. Pour faire face à la baisse de 6 % du nombre de femmes parmi les jeunes cadres et renforcer la représentation des femmes dans l'encadrement intermédiaire, le Bureau régional pour l'Afrique a lancé un programme pilote visant à identifier des femmes de talent et à les promouvoir à des postes de gestion et de direction. Il s'agit, dans la phase pilote, de trouver 24 candidates, un chiffre qui sera amené à augmenter en 2014 avec la participation de nouvelles candidates venant de l'Afrique et d'autres régions.

Renforcement de la collaboration interorganisations

50. Le PNUD a continué de travailler avec des partenaires à tous les niveaux pour obtenir les meilleurs résultats possible. En 2013, il a fait rapport sur les indicateurs de résultats du plan d'action sectoriel sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et a contribué à l'établissement des premières informations de référence concernant les résultats du système des Nations Unies dans ce domaine.

51. En 2013, le PNUD a continué de jouer son rôle de partenaire dans des initiatives conjointes et des groupes de travail d'importance stratégique. Il a notamment appuyé la campagne du Secrétaire général de l'ONU pour l'élimination de la violence contre les femmes et participé activement aux travaux de l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes et du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, au siège et dans les bureaux régionaux. Il a aidé ONU-Femmes à s'acquitter des tâches de secrétariat de la Commission de la condition de la femme et fait connaître les bonnes pratiques qu'il a instituées pour la programmation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes afin qu'elles soient mentionnées dans les divers rapports du Secrétaire général. Il copréside les équipes spéciales interorganisations sur la problématique hommes-femmes et les changements climatiques. Ses autres activités menées en collaboration sont notamment :

a) Sa participation, sur le fond, à la consultation thématique du Groupe consultatif du Groupe des Nations Unies pour le développement consacrée à la lutte contre les inégalités après 2015, que dirigent ONU-Femmes et l'UNICEF;

b) Sa participation à la nouvelle initiative commune des organismes des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit et de l'accès à la justice, partenariat entre ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le PNUD;

c) Son appui au portail de connaissances d'ONU-Femmes consacré à l'autonomisation économique des femmes;

d) Sa participation aux travaux du Groupe de travail sur l'égalité des sexes de la Commission « Le large bande au service du développement numérique »²², organe multisectoriel présidé par l'Administratrice du PNUD, dont le rapport de 2013 traite de l'exclusion des femmes du monde numérique et présente des moyens d'y remédier.

Encadré 5

Partenaires pour la prévention

Le programme Partenaires pour la prévention, qui rassemble le PNUD, ONU-Femmes, le FNUAP et le Programme des Volontaires des Nations Unies et porte plus précisément sur la prévention de la violence sexiste, est un bon exemple de collaboration interorganisations. En septembre 2013, les résultats d'une étude détaillée de la violence sexiste ont été publiés dans un rapport intitulé *Why Do Some Men Use Violence Against Women and How Can We Prevent It?: Quantitative Findings from the United Nations Multi-country Study on Men and Violence in Asia and the Pacific*.

²² Créée en 2010 par l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avec l'appui du Secrétaire général, la Commission « Le large bande au service du développement numérique » est chargée de trouver les moyens concrets auxquels les pays peuvent recourir pour donner à leurs citoyens accès aux réseaux à haut débit lesquels sont considérés comme un facteur de progrès.

L'étude, fondée sur une enquête réalisée auprès de plus de 10 000 hommes et 3 000 femmes, a permis d'établir le plus vaste ensemble de données permettant de faire des comparaisons entre plusieurs pays qui ait été produit à ce jour au sujet des pratiques violentes des hommes dans la région de l'Asie et du Pacifique. Les différents facteurs conduisant à des actes de violence contre les femmes ont été examinés. Il en est ressorti que, chez les hommes qui reconnaissent avoir déjà commis de tels actes contre une partenaire, la probabilité est sensiblement plus forte qu'ils aient des attitudes inéquitables envers les femmes et essaient de contrôler leur partenaire, qu'ils aient été eux-mêmes victimes de violence psychologique, physique ou sexuelle dans leur enfance ou qu'ils aient vu maltraiter leur mère, ou encore qu'ils adoptent des pratiques induites par une idéalisation de la virilité telles que la multiplication des partenaires sexuels et les transactions sexuelles.

Ces facteurs et bien d'autres sont examinés dans l'étude, où l'on trouve également des recommandations sur l'utilisation qu'il convient de faire des données pour prévenir plus efficacement la violence à l'égard des femmes en Asie et dans le Pacifique. Les analyses découlant de l'étude serviront à définir les interventions qui seront menées au niveau des pays pour renforcer les capacités à la prochaine étape du Programme. Le rapport comprend sept recommandations, selon lesquelles il faut appuyer une conception plus large de la prévention et des interventions et la mise en place de dispositifs plus amples, portant notamment sur la protection et la justice.

52. Tout au long de 2013, le PNUD, ONU-Femmes, le FNUAP et l'UNICEF ont resserré leur collaboration pour assurer la cohérence et l'harmonisation des orientations stratégiques avec les recommandations issues de l'examen quadriennal complet. En 2013 par exemple, le PNUD a beaucoup dialogué avec les organisations partenaires de l'ONU au sujet de la prochaine stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, qui portera sur la période 2014-2017.

IV. Conclusion

53. Le présent rapport au Conseil d'administration sera le dernier à porter sur la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes qui avait été adoptée pour la période 2008-2013. Il doit être lu en parallèle avec le document d'information sur la mise en œuvre de cette stratégie qui a été présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2013 et dressait un bilan complet des résultats obtenus entre 2008 et 2012. En 2014, la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes 2008-2013 fera l'objet d'une évaluation à l'échelle du PNUD, dont les résultats seront communiqués au Conseil d'administration. Les rapports suivants porteront sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes 2014-2017, intitulée « L'avenir que nous voulons : droits et autonomisation », qui s'inscrit dans le droit fil du nouveau plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, « Évoluer avec le monde ».